

---

## **PIGEP – Annexe 2**

# **Processus de gestion des plans-cadres au secteur de l'enseignement régulier**

---

Ce document fait partie du cadre d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation et de gestion des programmes (PIGEP) du Cégep André-Laurendeau.

Adopté à la Commission des études le 23 octobre 2025

## Table des matières

1.	Présentation de l'annexe .....	2
2.	Visées du plan-cadre .....	2
3.	Contenu du plan-cadre.....	3
	3.1 Les éléments obligatoires.....	3
	La page couverture .....	3
	La page d'identification du cours .....	3
	L'extrait du devis ministériel .....	3
	La présentation du cours .....	4
	Les balises du cours .....	6
	L'évaluation certificative .....	7
	3.2 Les éléments complémentaires .....	8
4.	Gestion des plans-cadres .....	8
	4.1 Rédaction d'un plan-cadre .....	8
	4.2 Procédures d'adoption d'un plan-cadre .....	8
	4.3 Révision d'un plan-cadre .....	9
	4.4 Conservation et accessibilité des plans-cadres .....	9

## 1. Présentation de l'annexe

Ce document fait partie intégrante du cadre d'application de la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) du Cégep André-Laurendeau.

Il vise à clarifier les processus entourant la rédaction et la gestion des plans-cadres pour les programmes d'études menant à un DEC. Y sont précisés les visées du plan-cadre, leur contenu, ainsi que les mécanismes entourant leur gestion : rédaction d'un plan-cadre, procédure d'adoption d'un plan-cadre, révision d'un plan-cadre, et conservation et accessibilité des plans-cadres.

## 2. Visées du plan-cadre

Le plan-cadre est un outil de planification pédagogique qui traduit l'interprétation commune — selon les orientations locales — du devis ministériel relativement à une ou des compétences. Élaboré en discipline, il s'adresse au personnel enseignant et sert de référence lors de la rédaction d'un plan de cours.

L'un des objectifs principaux du plan-cadre est d'assurer la cohérence au sein d'un programme d'études. Il précise le rôle d'un cours dans le parcours global, son lien avec les autres cours et comment il contribue au développement progressif des compétences attendues. Il favorise également l'alignement pédagogique en explicitant la performance finale attendue, la démarche d'apprentissage permettant l'atteinte de la compétence et les critères d'évaluation congruents pour en rendre compte.

Il vise également à assurer l'équivalence de la formation et de l'évaluation en statuant sur des éléments comme les objectifs terminaux du cours, ses objets d'apprentissage essentiels, de même que sur la tâche intégratrice à réaliser qui permet de rendre compte de l'atteinte de la ou des compétences. Cette approche favorise l'équivalence intragroupe, intergroupe et intersession, en garantissant aux étudiantes et aux étudiants des exigences et des cadres communs, tout en respectant les choix pédagogiques des enseignantes et des enseignants. À moins d'indications contraires, comme dans le cas explicite d'une suggestion, le contenu du plan-cadre demeure prescriptif.

Enfin, les plans-cadres permettent aux enseignantes et aux enseignants n'ayant jamais dispensé un cours d'en connaître les paramètres essentiels.

## 3. Contenu du plan-cadre

### 3.1 Les éléments obligatoires

Le plan-cadre contient minimalement les éléments suivants :

#### La page couverture

On y retrouve le titre du cours et son numéro, le programme dans lequel le cours est dispensé s'il s'agit d'un cours de la formation spécifique, les dates de proposition d'adoption en assemblée départementale, de recommandation d'adoption en comité programme restreint (ou son équivalent) et de confirmation d'adoption auprès de la Direction des études, ainsi que le logo du Cégep.

#### La page d'identification du cours

La page d'identification (ou fiche descriptive) comprend toutes les informations techniques relatives au cours : le titre du cours, son numéro, la ou les disciplines responsables du cours, la pondération, la durée, le nombre d'unités, les cours préalables (absolus ou relatifs) ou corequis, le cas échéant. S'y trouvent également le type d'aménagement suggéré ainsi que le type d'équipement et de matériel spécialisé requis pour le cours.

La ou les compétences couvertes par le cours sont également nommées, suivies de la mention « entièrement » ou « partiellement ». Si une compétence est couverte entièrement, c'est que l'ensemble de ses éléments de compétences sont couverts uniquement dans ce cours. Si une compétence est couverte partiellement, cela signifie que des éléments de compétences sont également couverts dans un ou plusieurs autres cours. La mention « partiellement » suivra donc l'énoncé de cette compétence dans tous les plans-cadres la couvrant.

Lorsqu'une compétence est couverte partiellement, il importe d'indiquer les éléments couverts et ceux qui seront pris en charge dans le ou les autres cours la couvrant également. Les cours qui doivent être réussis pour que le développement de la compétence soit reconnu sont identifiés. Cette répartition sera décrite plus amplement dans l'analyse de la compétence.

Enfin, le seuil ou les seuils nécessaires à la réussite du cours sont indiqués.

#### L'extrait du devis ministériel

L'extrait du devis ministériel de chacune des compétences associées au cours est inclus intégralement, même si ce dernier ne la couvre pas entièrement.

Les éléments de compétence couverts par le cours peuvent être mis en évidence lorsqu'une compétence n'est pas couverte entièrement.

## La présentation du cours

Cette section du plan-cadre permet d'établir une compréhension commune du cours et des compétences dont le développement y est poursuivi.

Plusieurs éléments essentiels sont explicités dans cette section du plan-cadre :

Éléments essentiels	Description et explications
<b>La place du cours dans le parcours de formation</b>	<p>Il s'agit de préciser la place du cours dans le parcours de formation et de décrire sa relation avec d'autres cours du programme. Plusieurs éléments peuvent être considérés, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La session à laquelle se trouve le cours dans la grille;</li><li>▪ Le but poursuivi : cours d'initiation, d'introduction, d'approfondissement, d'application, d'intégration, etc.;</li><li>▪ L'appartenance du cours à une famille de cours;</li><li>▪ Un aperçu des liens entre ce cours et des préalables ou des cours corequis;</li><li>▪ Lorsque le cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme, cela est précisé.</li></ul>
<b>L'analyse de la ou des compétences</b>	<p>L'analyse de la ou des compétences permet de préciser leur sens et leur portée dans le cadre du programme<sup>1</sup>. Elle vise habituellement à expliciter les orientations locales qui guident leur développement et leur mise en œuvre. Elle peut mener à un ou des objectifs terminaux propres au cours qui, lorsqu'ils sont atteints, indiquent que l'étudiante ou l'étudiant a développé la compétence à un degré considéré satisfaisant au terme de ce cours, considérant sa place dans le programme<sup>2</sup>.</p> <p>Dans certains cas, le devis ministériel définit clairement la compétence, ses visées, ses éléments constitutifs et son contexte de réalisation. Toutefois, d'autres situations peuvent nécessiter des précisions. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une même compétence peut être enseignée par plusieurs disciplines ou développée dans différents contextes;</li><li>▪ Les verbes employés dans le devis peuvent correspondre à plusieurs niveaux taxonomiques.</li></ul> <p>Dans ces cas, l'analyse peut servir à clarifier l'interprétation de la compétence, à définir les dimensions à développer, et à préciser la manière dont elles seront prises en charge par un cours ou une séquence de cours.</p> <p>Lorsque plusieurs compétences sont intégrées au sein d'un même cours, il est judicieux d'expliquer leur articulation. Cela permet de mieux comprendre l'apport du jumelage à la formation des étudiantes et des étudiants. Les objectifs terminaux du cours peuvent aussi intégrer des objets d'apprentissage de nature transversale, tels des objectifs généraux du programme, des visées de la formation collégiale, des éléments du profil de sortie et des habiletés méthodologiques, et ce, en cohérence avec les orientations et choix établis au sein du programme<sup>3</sup>. Si des objets d'apprentissage de nature transversale font</p>

<sup>1</sup> Ou de la séquence de cours propre à une discipline de la formation générale.

<sup>2</sup> Ou de la séquence de cours propre à une discipline de la formation générale.

<sup>3</sup> Ou de la séquence de cours propre à une discipline de la formation générale.

	<p>partie du cours, ils sont alors évalués de façon contextualisée, au travers de l'évaluation des compétences disciplinaires.</p> <p><b>Éléments pouvant être considérés dans l'analyse de la ou des compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>L'apport de la compétence au programme :</b> en quoi contribue-t-elle au profil de sortie?</li> <li>▪ <b>Le niveau taxonomique de la compétence :</b> nécessite-t-il des clarifications?</li> <li>▪ <b>L'atteinte de la compétence :</b> est-elle partielle ou complète dans le cadre du cours? Si elle est partielle, est-elle entièrement acquise et certifiée à la fin du cours?</li> <li>▪ <b>La répartition du développement de la compétence :</b> si elle est abordée partiellement, comment les autres cours assureront-ils son acquisition progressive?</li> <li>▪ <b>Le réinvestissement des compétences acquises :</b> lorsqu'un cours s'appuie sur des compétences développées dans un cours précédent, il est important de le signaler. Ces compétences n'ont pas à être réévaluées comme telles, mais elles servent de fondement aux nouveaux apprentissages.</li> <li>▪ <b>Les grands axes du cours :</b> quels sont les éléments structurants qui favoriseront le développement de la compétence?</li> </ul>
<p><b>La performance finale attendue et la démarche générale d'apprentissage</b></p>	<p>Il s'agit d'énoncer la performance finale attendue, soit le comportement observable que l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de réaliser à la fin du cours afin de démontrer l'acquisition de ses apprentissages. Ce comportement sera démontré à travers l'exécution d'une tâche intégratrice et complexe. Cette tâche est élaborée en fonction des éléments de compétence couverts par le cours. Lorsque la compétence est partiellement couverte, la performance finale attendue peut correspondre à un élément de compétence intermédiaire ou être réalisée par rapport à un contexte spécifique. À noter : cet énoncé est repris dans la description de l'évaluation certificative.</p> <p>Cette section couvre aussi sommairement la démarche générale d'apprentissage menant au développement de la compétence, en conformité avec les décisions prises en département.</p> <p>Lorsque des compétences transversales et des savoir-être doivent être l'objet d'enseignement — afin de soutenir les apprentissages ou en accord avec le profil de sortie —, cela est indiqué.</p> <p>Lorsque le cours est donné en première session, le plan-cadre stipule les stratégies pédagogiques à déployer permettant de soutenir la transition secondaire-collégial, comme prévu dans les Modalités départementales d'évaluation des apprentissages (MDEA).</p> <p>Si le cours couvre l'enseignement du respect de la propriété intellectuelle — au moins un cours par programme doit le couvrir, tel que stipulé dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) —, il en est mention dans le plan-cadre.</p>

## Les balises du cours

Les balises découlent de l'analyse de la compétence et indiquent comment l'enseignement permettra d'atteindre les différents objectifs d'apprentissage du cours menant à l'atteinte de la compétence. Elles encadrent la démarche de planification du cours en apportant des précisions sur les quatre dimensions suivantes : les objectifs terminaux, leur importance relative, les éléments de compétence du devis visés par ces objectifs, et les objets d'apprentissage essentiels à couvrir. Les balises du cours s'expriment de la façon suivante :

<b>Énoncé et numéro de la ou des compétences :</b> <i>Si le cours ne couvre pas tous les éléments de la compétence, sont énumérés ici ceux qui le sont.</i>			
<b>Objectifs terminaux</b>	<b>Importance relative</b>	<b>Éléments de compétence</b>	<b>Objets d'apprentissage et contenus essentiels</b>
<p>Les objectifs terminaux sont dérivés des éléments de compétence. Ils devraient représenter des tâches complexes que les étudiantes et les étudiants sont en mesure de réaliser à la fin d'une séquence d'apprentissages. Les objectifs s'expriment à l'aide d'un verbe d'action précisant le niveau taxonomique associé à la tâche à réaliser.</p> <p>Le nombre d'objectifs terminaux dépasse rarement 4 ou 5.</p> <p>Si le cours couvre une seule compétence, les éléments de compétence du devis peuvent être utilisés comme objectifs terminaux. Ils peuvent être regroupés s'ils sont nombreux.</p> <p>Note : il est aussi possible d'adopter la nomenclature de Robert Howe, qui emploie les termes d'objectifs intermédiaires et d'objectif terminal.<sup>i</sup></p>	<p>L'importance relative correspond au temps approximatif qui est consacré à chacun des objectifs au cours de la session. Cette importance est exprimée en pourcentage ou en nombre approximatif de périodes, selon la préférence du département.</p>	<p>Chaque objectif terminal découle d'un ou de plusieurs éléments de compétence, qui sont consignés dans cette colonne.</p> <p>Tous les éléments de compétences ciblés par le cours sont couverts par un ou plusieurs objectifs.</p>	<p>Les objets d'apprentissage précisent des éléments jugés essentiels au développement de la compétence.</p> <p>Ils permettent d'atteindre chacun des objectifs terminaux.</p> <p>Ces objets d'apprentissage sont prescriptifs et incontournables.</p> <p>Les objets d'apprentissage enseignés peuvent être de divers ordres, soit : des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.</p> <p>Cette liste ne prédétermine pas l'ordre dans lequel ils sont couverts.</p>

## L'évaluation certificative

Cette section présente le contexte d'évaluation qui doit permettre de mesurer à quel point l'étudiante ou l'étudiant a atteint les objectifs du cours, et a développé la ou les compétences. Cela est évalué en partie si leur développement se poursuit dans un autre cours. Dans cette section du plan-cadre se trouvent les éléments suivants : la performance finale attendue, la pondération, le contexte de réalisation, les tâches à réaliser et les critères d'évaluation.

<b>L'énoncé et le numéro de la ou des compétences</b> (et les éléments de compétence visés, le cas échéant)	
<b>La performance finale attendue</b>	La performance finale attendue désigne ce que l'étudiante ou l'étudiant doit démontrer pour prouver qu'il maîtrise la ou les compétences visées. Pour plus d'informations, voir la section correspondante à la page 5.
<b>La pondération</b>	Conformément à la PIEA, la pondération accordée à l'évaluation certificative est prépondérante et plus élevée que celle accordée à chacune des autres évaluations du cours. La pondération de l'évaluation certificative doit par ailleurs respecter ce qui est prévu à la PIEA. Si la réussite de l'évaluation certificative est obligatoire pour la réussite du cours, cela est précisé ici.
<b>Contexte de réalisation</b>	Il s'agit de décrire le contexte dans lequel la performance attendue sera évaluée. Les éléments suivants sont clarifiés: le type d'évaluation (p. ex. : travail, examen, stage, portfolio, laboratoire, etc.), le moment d'évaluation dans la session (préférentiellement à la fin de la séquence d'apprentissages), l'ampleur (p. ex. : durée, longueur), le lieu de réalisation (p. ex. : laboratoire, en classe, à la maison), le caractère individuel ou collectif de l'évaluation (auquel cas, la façon de certifier l'atteinte individuelle de la compétence est indiquée) et le matériel requis pour la réalisation des tâches, le cas échéant. Si l'évaluation comporte plusieurs volets, chacun est décrit.
<b>Tâches à réaliser</b>	La performance finale attendue comporte un certain nombre de tâches (ou d'opérations) que l'étudiante ou l'étudiant doit accomplir pour démontrer sa maîtrise de la compétence. Ces tâches doivent être en adéquation avec le niveau taxonomique du cours et s'appuient sur les critères de performance du devis. Elles sont listées de façon explicite et dans un langage accessible puisqu'elles doivent aussi paraître intégralement au plan de cours. Elles sont généralement formulées à l'aide d'un verbe à l'infinitif.
<b>Critères d'évaluation</b>	Les critères sont dérivés des critères de performance de la ou des compétences visées. Ils peuvent être rédigés sous la forme d'énoncés descriptifs (nom et adjectifs). Par exemple : Choix judicieux de..., Notation claire de..., Repérage complet de..., Fonctionnement correct de..., Démonstration constante de..., Identification précise de... Ces critères sont listés de façon explicite — afin d'assurer une compréhension uniforme — et dans un langage accessible puisqu'ils doivent aussi paraître intégralement au plan de cours.

### Précisions concernant l'épreuve synthèse de programme

Lorsque le cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme (ESP), celle-ci est décrite au plan-cadre. Les éléments à expliciter sont les mêmes que dans le cas de l'évaluation certificative, auxquels sont ajoutées les modalités de reprise de l'ESP en conformité avec ce qui est prévu à la PIEA.

## 3.2 Les éléments complémentaires

Une médiagraphie peut compléter le plan-cadre.

### **Ouvrage obligatoire ou suggéré**

La médiagraphie peut inclure un ouvrage obligatoire (titre précis ou laissé au choix).

### **Ouvrages de référence**

La médiagraphie peut inclure des sources soutenant le travail des collègues dans le développement du cours.

## 4. Gestion des plans-cadres

### 4.1 Rédaction d'un plan-cadre

Le personnel enseignant de la ou des disciplines associées au cours est responsable de la rédaction du plan-cadre. Pour les cours de la formation spécifique, cette rédaction se fait en cohérence avec les orientations du programme. Une conseillère ou un conseiller pédagogique accompagne le personnel enseignant dans cette démarche. Par ailleurs, une collaboration entre les disciplines contributives et maîtres d'œuvre est encouragée, dans une perspective d'enrichissement mutuel et de cohérence du programme.

Un gabarit de plan-cadre est suggéré par la Direction des études.

Le plan-cadre est élaboré avant la première prestation du cours.

### 4.2 Procédures d'adoption d'un plan-cadre

Le processus d'adoption régulier d'un plan-cadre se déroule en trois temps :

1. Le département de la ou des disciplines associées au cours propose le plan-cadre au comité de programme ou son équivalent.
2. Le comité de programme restreint (ou son équivalent) examine le plan-cadre et le recommande pour adoption à la Direction des études. Pour les cours complémentaires, cette étape ne s'applique pas et le département recommande lui-même le plan-cadre pour adoption à la Direction des études.
3. La Direction des études confirme l'adoption du plan-cadre et en informe la coordination du département et du programme (ou son équivalent). Si l'adoption est confirmée, la Direction des études inscrit la date de confirmation de l'adoption au plan-cadre et le rend disponible au département et au comité de programme (ou son équivalent). Autrement, elle les informe des motifs qui font en sorte que l'adoption du plan-cadre ne peut pas être confirmée.

Le plan-cadre doit avoir été adopté en comité restreint (ou son équivalent) avant la première séance de cours. Lorsque ce n'est pas possible, le processus d'adoption provisoire peut exceptionnellement être utilisé. Celui-ci se déroule selon la démarche suivante:

1. Le département concerné avise la coordination de programme (ou son équivalent) avant la première séance de cours des raisons des modifications souhaitées et des solutions qu'il souhaite apporter.
2. La coordination de programme présente et explique les changements envisagés au comité restreint (ou son équivalent) avant la première séance de cours. Ceci peut être fait de façon électronique. Si le comité donne son aval, les changements proposés peuvent être mis en application pour la session en cours.
3. La coordination de programme (ou son équivalent) planifie une rencontre du comité de programme restreint (ou son équivalent) avant la fin de la session afin d'adopter officiellement le plan-cadre. Cette adoption constitue une condition nécessaire à sa réutilisation à la session suivante.

Il est entendu ici que les modifications souhaitées concernent des éléments circonscrits du plan-cadre et non les fondements du cours tels qu'il a été prévu dans l'esprit du programme.

Enfin, si des circonstances d'une ampleur majeure — comme une actualisation de programme — empêchent l'adoption des plans-cadres selon la procédure régulière ou provisoire, la coordination de programme (ou son équivalent) peut établir un échéancier de réalisation des travaux, en concertation avec la Direction des études.

#### 4.3 Révision d'un plan-cadre

Les plans-cadres peuvent être révisés en tout temps pour diverses raisons ou circonstances, notamment :

- à la suite des processus d'analyse et de réflexion à l'égard des évaluations certificatives et des épreuves synthèses de programme;
- lorsque des ajustements identifiés par les enseignantes et enseignants en réponse à des besoins pédagogiques sont souhaités;
- lors de la mise en place d'une nouvelle grille de programme;
- lors d'une réorientation des objectifs ou priorités du programme;
- à la suite de l'évolution du marché de l'emploi ou des avancées technologiques.

Lorsqu'un plan-cadre doit être modifié, la procédure d'adoption décrite à l'article 4.2 s'applique à nouveau.

#### 4.4 Conservation et accessibilité des plans-cadres

La Direction des études conserve la version approuvée des plans-cadres des programmes sous sa responsabilité. Elle s'assure de la disponibilité des plans-cadres et détermine les mécanismes de diffusion appropriés pour les enseignantes et les enseignants.

---

<sup>i</sup> Robert Howe. 2017. « Le tableau d'analyse et de cohérence. Pour assurer la cohérence pédagogique entre les objectifs d'apprentissage et l'évaluation des apprentissages », *Pédagogie collégiale*, vol. 30, no. 4, p. 29-35 (en ligne) <https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/35708/howe-30-4-2017.pdf> (page consultée le 1er avril 2025).